

tère d'État chargé de formuler une nouvelle politique générale sur la jeunesse. (*Avis de motion n° 1*).

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Jerome en remplacement de M. Côté sur la liste des membres du Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

*États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Le document suivant, remis au Greffier de la Chambre, est déposé sur la Table conformément à l'article 41(1) du Règlement, savoir:

Par M. l'Orateur,—Compte rendu (en français et en anglais) des délibérations de la Commission de la Régie intérieure, pour la période allant du 24 avril 1972 au 27 décembre 1972 en conformité des dispositions de l'article 78 du Règlement. (Document parlementaire n° 291-1/2).

---

A cinq heures de l'après-midi, la Chambre s'ajourne à lundi à deux heures de l'après-midi, en conformité des dispositions du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.